



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU MORBIHAN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique en vue d'autoriser la réhabilitation du cours d'eau et de la zone humide de la Chartreuse sera ouverte en mairie de **BREC'H**, pendant 16 jours consécutifs, du mercredi 4 décembre 2019 à 8h30 au jeudi 19 décembre 2019 à 17h30.

Ce projet, présenté par la commune de BREC'H – 9, rue Georges Cadoudal - 56400 BREC'H, porte sur la demande suivante :

- autorisation environnementale au titre de l'article L181-1-1° du code de l'environnement.

Le dossier soumis à enquête publique contient les documents suivants :

- l'arrêté d'ouverture d'enquête publique
- 1 dossier produit par le bureau d'études HARDY Environnement et son résumé non technique
- les avis des services recueillis sur le projet (1 document)
- le courriel du 1^{er} mars 2019 du service d'appui à l'autorité environnementale précisant que le projet ne relève pas d'un examen au cas par cas et ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable en version papier et à partir d'un poste informatique en mairie de BREC'H, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de celle-ci. Ce dossier sera également consultable avec l'avis d'enquête publique sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr).

Toute précision ou information complémentaire sur le projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire (commune de BREC'H - Monsieur David HERNANDEZ - 9, rue Georges Cadoudal - 56400 BREC'H - tél : 02-97-57-79-90 - mail : contact-asso-a21@brech.fr ou auprès du bureau d'études HARDY Environnement - Monsieur Anthony MORIN - tél. : 02 40 83 27 28 - mail : anthony.morin@hardy-environnement.fr).

Monsieur Bernard BOULIC, responsable de bureau d'études en construction en retraite, est désigné par le président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêteur.

Il se tiendra à la disposition des personnes intéressées pour recueillir leurs observations orales ou écrites au cours des permanences suivantes en mairie de BREC'H :

- le mercredi 4 décembre 2019 de 8h30 à 12h00
- le mercredi 11 décembre 2019 de 8h30 à 12h00
- le jeudi 19 décembre 2019 de 13h30 à 17h30

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet en mairie de BREC'H. Celles-ci pourront être adressées par correspondance ou par courriel au commissaire enquêteur en mairie de BREC'H (adresse postale : 9, rue Georges Cadoudal - 56400 BREC'H / courriel : enquetchartreuse@brech.fr), pendant toute la durée de l'enquête.

Ces courriers et courriels seront annexés au registre d'enquête.

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance à la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan et en mairie de BREC'H du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet des services de l'Etat dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation environnementale, assortie de prescriptions, délivrée par le préfet du Morbihan, ou un refus.